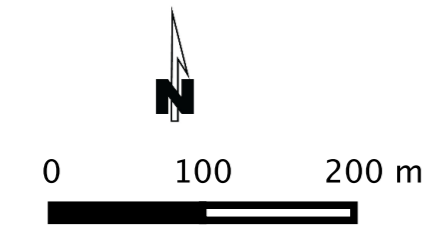




Valérie BERNARD  
Espace Saint-Germain - Bâtiment Orion  
30 Avenue Général Leclerc  
38200 Vienne  
Tél : 04 74 29 95 60  
contact@interstice-urba.com



Zonage

Zones urbaines

- Ua** Zone urbaine centrale
- Uba** Zone urbaine centrale de forte densité
- Ucb** Zone d'extension urbaine (en continuité du centre-village)
- Ucc** Zone d'extension urbaine isolée (assainissement collectif)
- Uca** Zone d'extension urbaine isolée (assainissement autonome)
- Ul** Zone de loisirs
- Uia** Zone d'activités économiques pétrolières
- Uis** Zone d'activités économiques pétrolières, sensible

Zones à urbaniser

- Au1** Zone d'urbanisation «ouverte»
- Au2** Zone d'urbanisation «ouverte»
- Au3** Zone d'urbanisation «ouverte»
- Au4** Zone d'urbanisation «fermée»

Zones agricoles

- A** Zone agricole
- Ah** Zone agricole habitée
- Ahc** Zone agricole habitée correspondant aux constructions isolées existantes du secteur Grange Haute
- Ap** Zone agricole protégée
- Apco** Zone agricole protégée concernée par un site écologique remarquable
- As** Zone agricole sensible

Zones naturelles et forestières

- N** Zone naturelle et forestière
- Nc** Zone naturelle de corridor écologique
- Nh** Zone naturelle habitée
- Np** Zone naturelle protégée
- Npco** Zone naturelle protégée concernée par un site écologique remarquable
- Nl** Zone naturelle de loisirs
- Ns** Zone naturelle sensible

Autres prescriptions/informations


- Secteur concerné par une orientation d'aménagement et de programmation (L.123-1 du code de l'urbanisme)
- Secteur concerné par une servitude de mixité sociale (R.123-1-5 II 4° du code de l'urbanisme)
- Secteur de renouvellement urbain (L.123-1-5 III 4° du code de l'urbanisme)
- Emplacement réservé (L.123-1-5 V° du code de l'urbanisme)
- Bande d'inconstructibilité en zone non urbanisée de 75 m liée à la D75 (L.111-1-4 du code de l'urbanisme)
- Implantation des constructions par rapport aux voies et limites séparatives (R.123-9 6° et R.123-11 du code de l'urbanisme)
- Secteur de diversité commerciale à protéger (L.123-1-5 II 5° du code de l'urbanisme)
- Espaces boisés classés (L.130-1 du code de l'urbanisme)
- Site écologique prioritaire du SCoT des Rives du Rhône
- Site et sol potentiellement pollués (R.123-11b du code de l'urbanisme)
- Zone de bruit / condition d'isolement acoustique des bâtiments / Abords de la D75 (100m)
- Siège d'exploitation agricole
- Construction non cadastrée positionnée à titre indicatif par le bureau d'études

Servitude d'utilité publique

- Pipelines (I1)
- Transport de gaz (I3)
- Transport d'électricité (I4)
- Transport de produit chimique (I5)

Éléments du paysage, de patrimoine à protéger (L.123-1-5 III 2° du code de l'urbanisme)

- Espaces boisés protégés
- Haie
- Pelouses sèches
- Espace naturel sensible potentiel
- Zone humide
- Arbres isolés
- Parcs
- Petit patrimoine
- Bâti remarquable



Emplacements réservés n°7 et 8 supprimés par la modification simplifiée n°1

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

N°	Nature de l'opération	Localisation	Superficie (m <sup>2</sup> )	Bénéficiaire
1	Elargissement du carrefour Serpaizais	Route du village - cimetière - Village	252	Commune
2	Elargissement de la route de la Pivolée au Sud de la voie	Secteur Pivolée	622	Commune
3	Cheminement piéton qui relie le secteur Pivolée et le lotissement Serpaizais	Secteur Pivolée	64	Commune
4	Cheminement piéton qui relie la route du village et le secteur Pivolée	Route du village - Village	217	Commune
5	Cheminement piéton le long de la route du cimetière et de la route du village	Cimetière - Village	244	Commune
6	Elargissement de la route de la Pivolée au Nord de la voie	Route de la Pivolée - Village	425	Commune
7	Cheminement piéton derrière le cimetière	Cimetière - Village	464	Commune
8	Voie de desserte et pans coupés	Secteur Echantecoucou	172	Commune
9	Voie de desserte et pans coupés	Secteur Chantemerle	446	Commune
10	Aménagement d'un bassin de rétention	Route du Valeron - Village	869	Commune